SELECTION DES CLUBS OU COMPAGNIES DU CD 76

ΑU

CHAMPIONNAT REGIONAL PAR EQUIPES DE CLUBS

Ce Championnat se déroule la veille du Championnat Régional Jeunes et au même endroit que celui-ci.

Le règlement est en ligne sur le site du CRNTA et sur celui du CD dans l'onglet « Com° Sportive »

MODE DE SELECTION

Tout au long de la saison hivernale, Le CD76 relève les scores des équipes sur la base des 3 meilleurs scores réalisés par 3 tireurs différents et ce sans tenir compte de la catégorie d'âge ou du sexe. (uniquement sur les concours organisés au sein du CD76)

Un club ou une compagnie peut concourir à la fois en classique, en poulies ou en sans viseur.

L'attribution des points est effectuée de la façon suivante :

6 points au 1^{er}, 5 points au 2^{ème}, 4 points au 3^{ème}, 3 points au 4^{ème}, 2 points au 5^{ème} et 1 point au 6^{ème}.

Sur cette base, 3 classements sont effectués, classique, poulies et sans viseur.

A l'issue du dernier concours de la saison, les 3 équipes ayant le total le plus élevé sont sélectionnées pour représenter le CD76 dans les 3 catégories.

En cas d'égalité, c'est le club ou la compagnie ayant participé au plus grand nombre de concours qui est sélectionné, puis si l'égalité persiste, le plus haut score réalisé sur l'ensemble de la saison.

Le classement sera régulièrement posté sur le site du CD76 dans la rubrique « Com° Sportive »

Les clubs ou compagnies connaissant dès le début de la saison, la date et le lieu de la finale Régionale, un message sera adressé dès le lendemain du dernier concours pour confirmation de la participation. En cas d'empêchement ou de refus c'est l'équipe classée seconde qui sera sélectionnée et ainsi de suite.

Il sera également demandé de fournir les compositions des équipes. La modification des équipes est possible le jour de la finale (cf règlement).

L'inscription et le paiement des engagements seront effectués EXCLUSIVEMENT par le CD76.

Le CD76 n'organisera pas le déplacement. Par contre il participera aux frais.

Pour le déplacement : sur la base de 0.33 € le kilomètre, pour 2 véhicules maximum. La distance retenue étant celle de la Commune de résidence de la structure au lieu de la compétition en A/R. Pour bénéficier de ce remboursement la structure devra adresser une demande écrite récapitulative au Président du CD76.

Pour la restauration : les repas des équipes (3 ou 4 archer-e-s et 1 coach) seront payés directement à l'organisateur par le CD76. Idem pour la buvette de ces mêmes personnes.